

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.01

Point de l'ordre du jour 6.01

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue Kräizhiel à Bivange**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue Kräizhiel à Bivange, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 6.148,35 € ;

Vu l'article 4/640/222100/19010 (Modernisation de l'éclairage public - rue Kräizhiel à Bivange) du budget communal de l'exercice 2020 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue Kräizhiel à Bivange	6.148,35

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.02

Point de l'ordre du jour 6.02

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue Léon Maroldt à Bivange**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue Léon Maroldt à Bivange, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 14 619,15 € ;

Vu l'article 4/640/222100/19011 (Modernisation de l'éclairage public - rue Léon Maroldt à Bivange) du budget communal de l'exercice 2020 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue Léon Maroldt à Bivange	14 619,15 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.03

Point de l'ordre du jour 6.03

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - Zone d'activité à Livange**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la Zone d'activité à Livange, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 64 730,25 € ;

Vu l'article 4/640/222100/19009 (Modernisation de l'éclairage public - Zone d'activité à Livange) du budget communal de l'exercice 2020 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - Zone d'activité à Livange	64 730,25 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).
Référence	CC.2023-02-06 - 6.04
Point de l'ordre du jour	6.04
Objet	Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue de la Montagne à Crauthem

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue de la Montagne à Crauthem, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 15 583,35 € ;

Vu l'article 4/640/222100/19008 (Modernisation de l'éclairage public - rue de la Montagne à Crauthem) du budget communal de l'exercice 2020 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue de la Montagne à Crauthem	15 583,35 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.05

Point de l'ordre du jour 6.05

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue de la Ferme à Kockelscheuer**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue de la Ferme à Kockelscheuer, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 13 434,99 € ;

Vu l'article 4/640/222100/18014 (Modernisation de l'éclairage public - rue de la Ferme à Kockelscheuer) du budget communal de l'exercice 2018 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue de la Ferme à Kockelscheuer	13 434,99 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.06

Point de l'ordre du jour 6.06

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue Weirig à Roeser**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue Weirig à Roeser, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 4 662,45 € ;

Vu l'article 4/640/222100/18013 (Modernisation de l'éclairage public - rue Weirig à Roeser) du budget communal de l'exercice 2018 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue Weirig à Roeser	4 662,45 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.07

Point de l'ordre du jour 6.07

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue op der Hoehl à Roeser**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue op der Hoehl à Roeser, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 6 542,35 € ;

Vu l'article 4/640/222100/18012 (Modernisation de l'éclairage public - rue op der Hoehl à Roeser) du budget communal de l'exercice 2018 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue op der Hoehl à Roeser	6 542,35 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).
Référence	CC.2023-02-06 - 6.08
Point de l'ordre du jour	6.08
Objet	Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue Joseph Lentz à Livange

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue Joseph Lentz à Livange, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 7 368,66 € ;

Vu l'article 4/640/222100/18011 (Modernisation de l'éclairage public - rue Joseph Lentz à Livange) du budget communal de l'exercice 2018 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue Joseph Lentz à Livange	7 368,66 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.09

Point de l'ordre du jour 6.09

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue op der Stee à Crauthem**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue op der Stee à Crauthem, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 9 150,46 € ;

Vu l'article 4/640/222100/17015 (Modernisation de l'éclairage public - rue op der Stee à Crauthem) du budget communal de l'exercice 2017 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue op der Stee à Crauthem	9 150,46 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.10

Point de l'ordre du jour 6.10

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue Roger Krier à Crauthem**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue Roger Krier à Crauthem, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 6 100,31 € ;

Vu l'article 4/640/222100/17014 (Modernisation de l'éclairage public - rue Roger Krier à Crauthem) du budget communal de l'exercice 2017 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue Roger Krier à Crauthem	6 100,31 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.11

Point de l'ordre du jour 6.11

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue Lankert à Crauthem**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue Lankert à Crauthem, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 9 347,90 € ;

Vu l'article 4/640/222100/17013 (Modernisation de l'éclairage public - rue Lankert à Crauthem) du budget communal de l'exercice 2017 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue Lankert à Crauthem	9 347,90 €



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.12

Point de l'ordre du jour 6.12

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue de la Forge à Roeser**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue de la Forge à Roeser, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 4 262,31 € ;

Vu l'article 4/640/222100/16016 (Modernisation de l'éclairage public - rue de la Forge à Roeser) du budget communal de l'exercice 2016 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue de la Forge à Roeser	4 262,31 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.13

Point de l'ordre du jour 6.13

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue de la Forêt à Crauthem**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue de la Forêt à Crauthem, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 25 956,45 € ;

Vu l'article 4/640/222100/14010 (Modernisation de l'éclairage public - rue de la Forêt à Crauthem) du budget communal de l'exercice 2014 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue de la Forêt à Crauthem	25 956,45 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire,




EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 février 2023

Date de l'annonce publique : 27/01/2023

Date de la convocation des conseillers : 27/01/2023

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(0) Néant.
Absences	(1) Excusés : Brix, Nadine (conseillère).

Référence CC.2023-02-06 - 6.14

Point de l'ordre du jour 6.14

Objet **Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue de Kockelscheuer à Bivange**

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 09/01/2023 et arrêté par le collège le 19/01/2023, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue de Kockelscheuer à Bivange, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 9.515,61 € ;

Vu l'article 4/640/222100/18010 (Modernisation de l'éclairage public - rue de Kockelscheuer à Bivange) du budget communal de l'exercice 2018 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue de Kockelscheuer à Bivange	9.515,61 €

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 14 février 2023

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

